



REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

\*\*\*\*\*

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

\*\*\*\*\*

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE

\*\*\*\*\*

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION DU CYCLE 2 POUR  
L'OBTENTION DU DIPLOME DE MASTER 2



OPTION

Sciences et Technique de  
l'Information Documentaire

FILIERE

Archivistique

PROMOTION

2014-2016

COOPERATION ARCHIVISTIQUE ENTRE LES STRUCTURES  
DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : CAS DE LA DIP ET DE  
L'UAC

Réalisé par

**Huguette Judith MAHUNON**

Sous la direction de :

Maître de stage

**M. Maxime HINSON**

Directeur de l'Informatique  
et du Pré-archivage

Maître de mémoire

**Maître-Assistant**

**Alphonse da SILVA**

Enseignant à l'ENAM

Novembre 2016

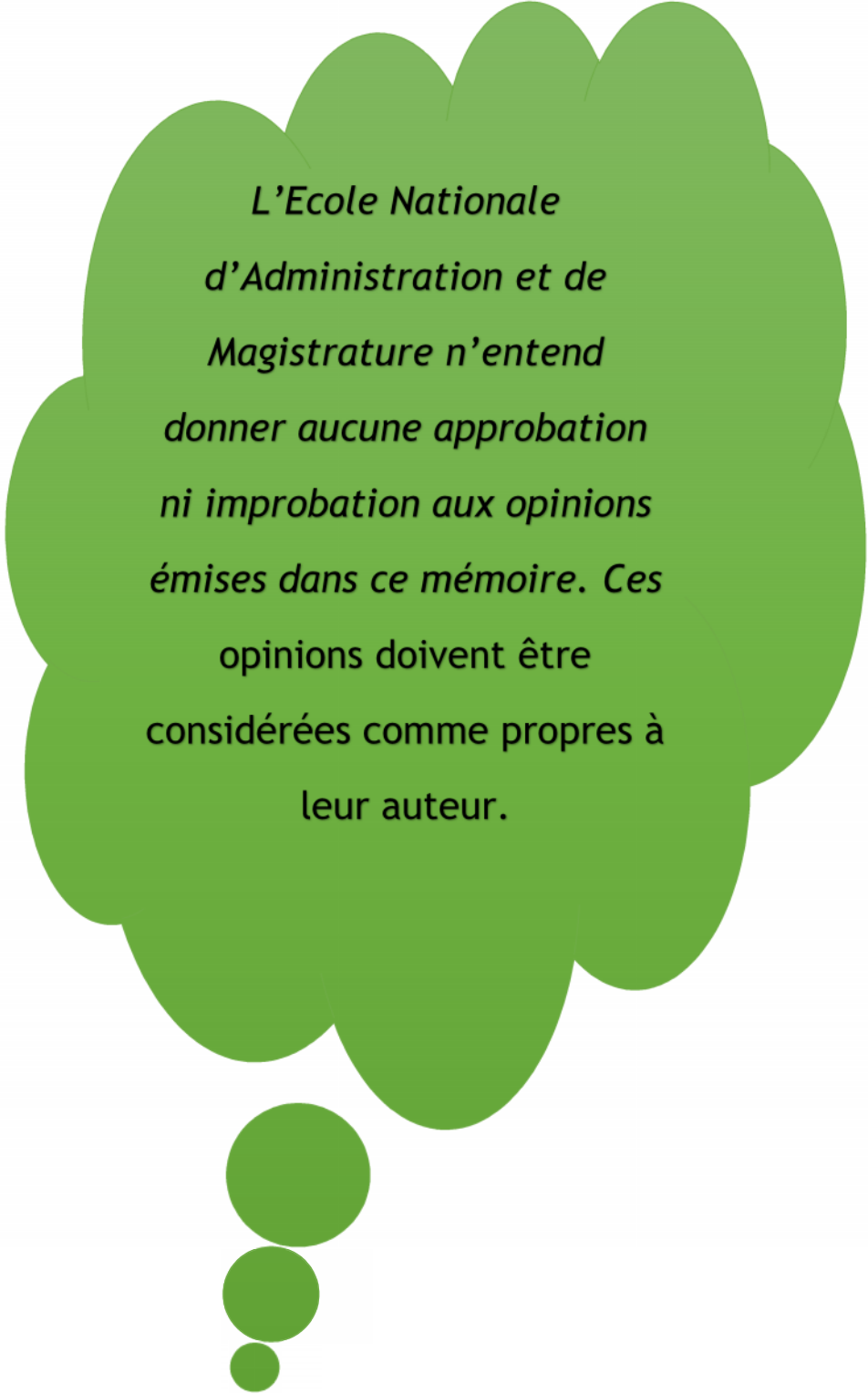


**IDENTIFICATION DU JURY**

**PRESIDENT** : Denis YEHOUEYOU

**VICE-PRESIDENT** : Alphonse LABITAN

**MEMBRE** : Eustache MEGNIGBETO



*L'Ecole Nationale  
d'Administration et de  
Magistrature n'entend  
donner aucune approbation  
ni improbation aux opinions  
émises dans ce mémoire. Ces  
opinions doivent être  
considérées comme propres à  
leur auteur.*



## **DEDICACES**

**Je dédie ce travail à :**

- ✓ mon père, Alfred MAHUNON, pour tous les efforts consentis dans mon éducation,
- ✓ mon cher époux, Salomon OGOUMA, pour sa tendresse, sa compréhension, son amour, son soutien indéfectible et son sens d'encouragement à mon égard,
- ✓ mes chers enfants, Triomphe-Harmonie, Chance et Jériel, pour la joie de vivre qu'ils me donnent.



## **REMERCIEMENTS**

Nous adressons nos remerciements :

- ✚ Au pasteur Minsmin GBAGUIDI et son épouse, et à travers eux, toute l'Eglise pour leur soutien spirituel ;
- ✚ Au M.A Alphonse da SILVA, pour avoir accepté de suivre ce mémoire ;
- ✚ A M. Maxime HINSON, pour son esprit d'ouverture ;
- ✚ A tout le personnel de la Direction de l'Informatique et du Pré-archivage, pour leur accompagnement ;
- ✚ Au corps professoral et au personnel de l'administration de l'ENAM, pour leurs contributions respectives à notre formation ;
- ✚ A tous nos parents qui de près ou de loin nous ont soutenus ;
- ✚ A M. Philippe GBEDJEGLOAHO, pour ses nombreux conseils pour la réussite de ce mémoire;
- ✚ Aux autorités du MESRS, pour leur accompagnement ;
- ✚ A Mme Bénédicte HOUETCHENOU-B. et tout le personnel de la Direction de la Programmation et de la Prospective, pour leur accompagnement.

## ***LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS***

- AOF : Attribution, Organisation et Fonctionnement
- CODIR : Comité des Directeurs
- DAF : Direction des Archives de France
- DAN : Direction des Archives Nationales
- DEAA : Département des Etudes Agronomiques et Agro techniques
- DEC : Directions des Examens et Concours
- DELL : Département des Etudes Littéraires et Linguistiques
- DEST : Département des Etudes Techniques et Scientifiques
- DGS : Division de la Gestion du Savoir
- DIP : Direction de l'Informatique et du Pré-archivage
- DPA : Division du Pré-archivage
- DSJE : Département des Sciences Juridiques et Economiques
- EFR : Entité de Formation et de Recherche
- ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
- ENEAM : Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management
- FSS : Faculté des Sciences de la Santé
- INFCAPP : Institut National de Formation des Cadres d'Administration Publique et Privée
- MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

- SG : Secrétariat Général
- SPGES : Service de Pré-archivage et de la Gestion du Savoir
- TBE : Tableau de bord de l'étude
- TSE : Tableau de synthèse de l'étude
- UAC : Université d'Abomey-Calavi
- UNB : Université Nationale du Bénin



## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau n° 1 : Récapitulatif des forces et faiblesses de la DIP et de l'UAC en Archivistique .....	23
Tableau n° 2 : Présentation des problèmes spécifiques regroupés par centre d'intérêt et par problématique .....	27
Tableau n° 3 : Synthèse des approches théoriques par problème spécifique .....	31
Tableau n° 4 : Tableau de bord de l'étude.....	40
Tableau n° 5 : Effectif de la population enquêtée .....	47
Tableau n° 6 : Appréciation de la cause de l'absence de politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS .....	49
Tableau n° 7 : Appréciation de la cause de l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP.....	50
Tableau n° 8 : Tableau de synthèse de l'étude.....	55

## RESUME

Les prérogatives de la Direction de l'Informatique et du Pré archivage (DIP) lui donnent la possibilité d'agir efficacement sur la gestion des archives par le biais de la coopération. Mais si l'autorité ne perçoit pas la coopération archivistique comme un mécanisme de développement, elle ne fera aucune action allant vers son opérationnalisation.

Au regard de ce qui a été observé lors des recherches, il est évident que les services producteurs d'archives tant au niveau central que décentralisé, surtout à l'Université d'Abomey Calavi (UAC), reconnaissent l'existence de la DIP mais avouent n'avoir aucune relation professionnelle avec elle. Ils estiment qu'il y a un manque d'initiatives pour créer un cadre formel de coopération entre les structures du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). Pour cette raison, dans le cadre de cette étude, nous nous sommes fixés comme objectif principal de déterminer les conditions de coopération archivistique entre les structures du MESRS, notamment le cas de la DIP et de l'UAC. L'atteinte de cet objectif passe par l'élaboration d'une politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS et la mise en exécution de cette politique. A cet effet, des problèmes relevés à l'issue de nos investigations, il est nécessaire d'amener l'autorité à mettre véritablement en œuvre les textes relatifs à la coopération de la DIP en matière d'archives ; ce qui lui permettra de conduire plus facilement l'élaboration de ladite politique. Une fois élaborée, la politique de coopération archivistique doit être exécutée afin d'établir définitivement ou d'instaurer des liens de travail entre les structures du MESRS.

## ABSTRACT

The DIP's prerogatives grant it the chance to effectively work on the archives management through the cooperation of the other departments. But if cooperation does not exist as a development mechanism, no actions will be taken for a better operationalization of it.

Considering what we observed during the research, it is clear cut that the departments in charge of producing archives at the central as well as at the decentralized level, especially the University of Abomey Calavi (UAC) acknowledge the existence of the DIP but admit to have no professional connection with it. They believe that there is a lack of initiatives to create an official or formal framework for the cooperation between the different departments of the MESRS (Ministry of Higher Education and Scientific Research). Therefore, we set as main objective in this study the task to discover the conditions under which an archival cooperation could exist between the divisions of the MESRS, especially between the DIP and the University of Abomey Calavi. To achieve this goal requires the implementation of an archival policy of cooperation between the divisions of the MESRS and the execution of it. Taking into account the problems identified during our investigations, it falls to the central power to bring into force the regulations related to the responsibility of the DIP when it comes to archive issues; what will ease the implementation of the policy. Once implemented, the policy should be enforced so that there would be a definitive link of cooperation between the divisions of the MESRS.



# SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	2
Chapitre I :.....	
Section 1 : Cadre institutionnel de l'étude : MESRS .....	5
Paragraphe 1 : Présentation du MESRS.....	5
Paragraphe 2 : La présentation du cadre physique du stage et du cadre d'appui (UAC) .....	8
Section 2 : De l'état des lieux aux séquences de résolution de la problématique.....	13
Paragraphe 1 : Etat des lieux sur la gestion et la mission de coopération de la DIP .....	13
Paragraphe 2 : Etat des lieux sur les activités de l'UAC et sa relation avec la DIP .....	20
Paragraphe 3 : Bilan des observations de stage et choix de la problématique de l'étude ...	24
Chapitre II :.....	
Section 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude .....	34
Paragraphe 1 : Cadre théorique de l'étude.....	34
Paragraphe 2 : Choix de la méthodologie de l'étude.....	44
Section 2 : De la vérification des hypothèses aux approches de Solutions .....	47
Paragraphe 1 : Enquête et vérification des hypothèses.....	48
Paragraphe 2 : Suggestions pour la coopération entre l'UAC et la DIP.....	52
CONCLUSION GENERALE.....	57
Bibliographie.....	58

## ***INTRODUCTION GENERALE***

La spécificité du MESRS à travers les missions qui lui sont assignées selon le décret n°419 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement fait que ses différentes entités administratives et universitaires détiennent un fonds d'archives important. Une meilleure gestion de ce fonds nécessite une bonne coopération en matière d'échanges, d'expériences, de bonnes pratiques et de partage d'information sur l'évolution technologique et normative dans le domaine archivistique entre le niveau central et celui décentralisé.

Ainsi, la coopération qui se définit comme étant une « action de coopérer, de participer à une œuvre commune ; collaboration, concours, contribution : pour réussir, nous avons besoin de votre coopération »<sup>1</sup> est un levier de développement que les différentes structures du MESRS ne sauraient occulter dans le management des affaires de leur institution. Car, « la collaboration entre les Archives et les services producteurs et même entre services producteurs uniquement est une nécessité impérieuse des services producteurs contemporains »<sup>2</sup>

Au MESRS, la Direction de l'Informatique et du Pré-archivage (DIP) est une direction récente qui a la charge de conduire les destinées des archives dans le département de l'Enseignement supérieur. De sa position de direction centrale, elle doit assurer la coordination des activités de tous les autres services producteurs, montrer l'exemple à suivre, harmoniser les méthodes de gestion des archives du MESRS. Pour arriver à ces fins, un mécanisme doit être mis en place. Un tel mécanisme serait efficace à travers la coopération adaptée aux archives. Mais qu'en est-il de la coopération à la DIP du MESRS ?

De part et d'autre des structures centrale et décentralisée du MESRS, des problèmes subsistent et plongent la fonction archives dans des jours sombres favorisant leur mauvaise gestion. Alors, cette étude se fixe pour objectif de déceler les problèmes liés à la coopération archivistique entre les structures du MESRS : cas de la DIP et de l'UAC, de proposer des voies de leur résolution. Toutes difficultés qui seraient observées au sein des entités de formation et de recherches

---

<sup>1</sup> Définition selon le Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, Tome 3, (1982) in MAHUNON H., La coopération internationale dans le domaine des archives : cas du Bénin et de la France, Mémoire de fin de formation du cycle I de l'ENAM, p.14, 2003.

<sup>2</sup> Josip KOLANOVIE, « la coopération des archives avec les services producteurs »

(EFR), le Rectorat et au sein de l'organe de contrôle (DIP) pourraient être résorbées par une coopération fructueuse et dynamique.

Après la présentation des différentes structures concernées par l'étude, il sera fait l'état des lieux de la coopération archivistique en leur sein, dans la première partie du travail. La deuxième partie sera consacrée au cadre théorique, méthodologique de l'étude et aux approches de solutions.

## **Chapitre I :**

***Cadre institutionnel de l'étude, état des lieux et choix de la problématique de la coopération archivistique entre les structures du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) : cas de la DIP et de l'UAC.***

Ce chapitre décrit l'organisation du MESRS, de la DIP, de l'Université d'Abomey-Calavi et restitue les observations relatives à l'état des lieux sur la gestion des archives, la mission de coopération. Les divers constats faits ont conduit à établir l'inventaire des forces et faiblesses.

## **Section 1 : Cadre institutionnel de l'étude : MESRS**

Le MESRS comme son nom l'indique est l'institution nationale qui s'occupe des questions de l'Enseignement supérieur et également de la Recherche. Il sera présenté comme le cadre institutionnel de notre étude (paragraphe 1), les cadres physiques concernés par l'étude étant la DIP et l'UAC (paragraphe 2).

### **Paragraphe 1 : Présentation du MESRS**

Cette présentation tiendra compte des missions et attributions du MESRS (I), de son organisation structurelle et de son fonctionnement (II).

#### **I- Mission et attributions du MESRS**

La mission du MESRS sera précisée en (A) et ses attributions en (B).

##### **A- Mission**

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique générale de l'Etat en matière d'Enseignement supérieur, de Recherche scientifique et d'innovation, conformément aux conventions internationales, lois et règlements en vigueur en République du Bénin.

Au titre de sa mission, des attributions sont relevées.

##### **B- Les attributions**

- la détermination et la mise en œuvre des objectifs de formation, de recherche et d'assurance qualité des filières et du contenu des programmes d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et d'innovation ;

- le développement et la recherche pédagogique et des méthodes d'enseignement et d'animation visant à créer des pôles d'innovation et d'excellence de l'enseignement et de la formation ;
- la recherche de financement, public ou privé, et l'hierarchisation des investissements pour la recherche fondamentale et appliquée,
- la définition d'une politique de modernisation et d'innovation des infrastructures d'enseignement et d'accueil des étudiants et chercheurs ;
- l'établissement, la rationalisation et la mise en œuvre de la carte universitaire pour l'égalité des chances d'accès à la formation ;
- la détermination des conditions d'accès et de progression dans les différentes filières, de la nature des diplômes et des conditions de leur délivrance ;
- la détermination des modalités d'évaluation des connaissances, des acquis et des compétences des apprenants, en liaison avec les objectifs des formations et les programmes d'enseignement ;
- la détermination des conditions d'attribution et de suspension des bourses d'études et celles des programmes d'échanges universitaires ;
- la définition des normes et la planification de la formation initiale et continue des enseignants et chercheurs ;
- la détermination des conditions de recrutement, de formation, d'affectation et de promotion du personnel administratif, technique et de service.

Ces nombreuses attributions nécessitent une organisation formelle de l'administration afin de faciliter son fonctionnement.

## **II- Organisation structurelle du MESRS et son fonctionnement**

Après avoir noté l'organisation structurelle du MESRS (A), nous allons présenter son mode de fonctionnement (B).

## **A- Organisation structurelle du MESRS**

Le Ministère de l'Enseignement supérieur comprend :

- le Ministre ;
- le cabinet du Ministre ;
- les personnes et services directement rattachés au Ministre ;
- l'inspection générale du Ministère ;
- le secrétariat général du Ministère ;
- les directions centrales ;
- les directions techniques ;
- les organismes sous tutelle ;
- les organes consultatifs nationaux et/ou de gouvernance participative.

Il sera abordé à présent le fonctionnement du MESRS.

## **B- Le fonctionnement du MESRS**

L'article 5 du décret n° 419 du 20 juillet 2016 portant AOF du MESRS dispose que : « le Ministre de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dirige l'ensemble des structures du Ministère. Il a le leadership politique et institutionnel de son secteur et veille en permanence à la qualité de la gouvernance et à l'efficacité de l'action publique dans les domaines de compétence du Ministère ». Chacune des structures que dirige le Ministre a ses obligations à travers lesquelles elle l'aide à être efficace, afin d'aider en retour le Président de la République à s'acquitter de son mandat. A ce effet, l'article 6 du même décret dit explicitement ce qui suit : « le Ministre exerce ses fonctions sous l'autorité et par délégation du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, il aide le Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement à s'acquitter de son mandat par l'élaboration et la conduite des politiques, programmes, projets et budgets conformément aux principes de gouvernance, à l'éthique et aux lois et règlements en vigueur au Bénin.

A ce titre, il est chargé de :

- fournir au Gouvernement les prévisions sur les évolutions externes et le diagnostic des problèmes internes à partir des données, faits et chiffres de bonne qualité ;
  - assurer la qualité de la gouvernance et du contrôle en veillant à l'amélioration des performances, au respect des biens publics, de l'intérêt général, des valeurs républicaines, de l'éthique, des normes et des procédures ;
  - assurer la mobilisation et l'organisation des moyens pour la mise en œuvre des plans, programmes, projets et budgets ;
  - définir la structure et la hiérarchie des responsabilités d'exécution dans le respect des dispositions du présent décret ;
  - assurer une bonne gestion des ressources humaines et de veiller à l'amélioration continue de leurs performances ;
  - amener les acteurs à rompre avec les pratiques qui affectent l'efficacité de l'action gouvernementale, l'image du pays et le bien-être des populations ».
- Il est évident que pour rendre efficacement compte de ces charges au Président de la République, dans l'intérêt supérieur de la nation, le Ministre s'appuie sur l'ensemble des structures qu'il dirige. Le système du CODIR (Comité des Directeurs) joue un grand rôle dans le fonctionnement du MESRS.

La présentation du MESRS dans le cadre de notre étude sera complétée par celle de notre cadre physique de stage et celui d'appui.

## **Paragraphe 2 : La présentation du cadre physique du stage (DIP) et du cadre d'appui (UAC).**

La Direction de l'Informatique et du Pré-archivage (DIP) est la structure qui nous a accueillie durant nos trois mois de stage académique. Il convient de la décrire brièvement (I) avant toute présentation de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) qui détient aussi une place dans l'étude de la mission de coopération de la DIP (II).

## **I- Présentation de la DIP**

Après avoir parcouru l'historique de la DIP (A), nous présenterons ses missions, attributions et la structure responsable des archives au sein de la DIP (B).

### **A- Historique de la DIP**

La direction de l'informatique et du pré-archivage (DIP) est une direction centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, créée par décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des ministères. C'est le fruit d'une longue bataille de corporation et de leadership politique. Au MESRS, elle a été instituée en 2013 par arrêté n°2013-650/MECESRS/DC/SGM/CTJ/DIP/SA du 15 novembre 2013. La DIP à sa création ne disposait pas de local propre, mais a fini par en avoir. Cette direction est située dans l'enceinte du ministère sur un bâtiment mitoyen à l'infirmerie du ministère. Seuls les bureaux du directeur, du secrétariat, de la salle serveur, du dépôt de pré-archivage et le bureau du chef service pré-archivage et gestion du savoir (SPGeS) occupent partiellement ce bâtiment. Les autres bureaux de la direction sont contenus dans le bâtiment E du même ministère, raccordés au bâtiment principal de la DIP par interphone permettant une fluidité dans la communication interpersonnelle.

A présent voyons les missions et attributions de la DIP.

### **B- Missions et attributions de la DIP**

Elle assure, en relation avec toutes les structures du Ministère, la conception, la mise en œuvre, la coordination et le suivi- évaluation d'actions intégrées visant à :

- garantir la sécurisation formelle, l'authentification et la sauvegarde des documents administratifs et autres productions intellectuelles ; assurer la fluidité et accessibilité de l'information ;
- faciliter les relations entre les directions techniques et les usagers/clients pour un service public efficace et efficient.

L'accomplissement de ces rôles est dévolu à quel service au sein de la DIP ?

- La structure responsable des archives au sein de la DIP est le service de Pré-archivage et de la Gestion du Savoir. Il est subdivisé en deux divisions : division de pré-archivage (DPA) et division de gestion du savoir (DGS).

La réalisation de l'étude a nécessité un cadre d'appui pour jauger la coopération. Parmi les organismes sous tutelle du MESRS, l'UAC a retenu particulièrement notre attention, car elle est la première Université publique de la République du Bénin. Elle représente bien l'image de l'enseignement supérieur.

## **II- Présentation de l'UAC**

Une brève historique de l'UAC sera donnée (A), ensuite sa mission (B) et enfin sa structure responsable des archives (C).

### **A- Historique de l'UAC**

L'histoire de l'Enseignement Supérieur en République du Bénin en général et la création de l'Université d'Abomey-Calavi en particulier, est un long processus marqué par des événements majeurs. Au nombre de ces faits, on peut retenir ceux présentés comme suit :

- 24 avril 1961 : Accord de coopération en matière d'enseignement supérieur entre la République du Dahomey et la République française ;
- 27 Novembre 1962 : Création de la propédeutique littéraire à PORTO-NOVO ;
- 14 Juillet 1965 : Création de l'Institut d'Enseignement Supérieur du Bénin (IESB) avec transfert des études littéraires à LOME et démarrage des études scientifiques à PORTO-NOVO ;
- Mai 1968 : Création d'une commission Nationale pour la promotion de l'Université au Dahomey ;
- Novembre 1968 : Première mission UNESCO chargée d'étudier la création du Centre Universitaire au Dahomey ;
- Novembre 1969 : Mission française pour l'organisation et le

- développement de l'enseignement universitaire au Dahomey ;
- Décembre 1969 : Première Mission canadienne pour la création de l'Université ;
- 8 et 9 Juillet 1970: Dernière Commission Mixte tripartite Franco-Daho-Togolaise à PARIS ayant abouti à la séparation de l'IESB en deux Universités Nationales, celle du Dahomey et celle du Togo ;
- Juillet-août 1970 : 2e Mission UNESCO et 2e Mission Canadienne (Mission intégrée) ;
- 21 Août 1970 : Création de l'Université Dahoméenne ;
- 28 Août 1970 : Nomination du 1er Recteur : Edouard ADJANOHOUN ;
- 7 Septembre 1970 : Signature du protocole additionnel à l'accord de Coopération en matière d'Enseignement supérieur entre la France et le Dahomey ;
- 6 Novembre 1970 : Pose de la première pierre de l'Université Dahoméenne à ABOMEY-CALAVI ;
- 5 Mars 1971: Première Commission Mixte Franco-Dahoméenne ayant consacré le développement appréciable du Département des Etudes Scientifiques et Techniques (DEST) et la création du Département des Etudes Littéraires et Linguistiques (DELL), de l'Institut National de Formation des Cadres d'Administration Publique et Privée (INFCAPP) ;
- Février 1972 : Installation des Enseignements dans les nouveaux bâtiments du 1er cycle à dominance scientifique à COTONOU (Champ de foire) ;
- Octobre 1972 : Deux autres Départements ont vu le jour, ce sont le Département de l'Education (D.E) et le Département des Etudes Agronomiques et Agro techniques (DEAA) ;
- Octobre 1973 : Une réorganisation des structures initiales conduit à la création du Département des Sciences Juridiques et Economiques (DSJE) qui prend la place de l'INFCAPP ;
- 8 Décembre 1973 : Première Rentrée solennelle de l'Université Dahoméenne présidée par le Président de la République, le Lieutenant-colonel Mathieu KEREKOU, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Décembre 1975 : L'Université du Dahomey devient l'UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN (UNB) ;
- 2001 : Création de l'Université de Parakou : L'UNB devient l'Université d'Abomey- Calavi (UAC) ;
- Juillet 2006 : 1ères élections démocratiques des Recteurs et Vice Recteurs des universités nationales ;
- 14 décembre 2011 : 2èmes élections démocratiques des Recteurs et

Vice Recteurs des universités nationales ;

- Décembre 2014 : 3èmes élections démocratiques des Recteurs et Vice Recteurs des universités nationales.

Ces faits majeurs ont conduit à l'établissement de l'actuel Université d'Abomey-Calavi qui accomplit des missions précises.

## **B- Mission de l'UAC**

L'Université d'Abomey-Calavi se veut désormais être une université citoyenne, tournée vers le développement social, économique et culturel du Bénin, des béninois et de la sous-région et également une université du troisième millénaire ouverte sur le monde et résolument au service du développement du Bénin. Ainsi, elle a pour objectifs :

- une gouvernance académique démocratique et enviable ;
- des offres de formation novatrices ;
- une amélioration notoire de l'accueil et la gestion des flux d'étudiants ;
- la formation des cadres pour les besoins du développement économique, social, intellectuel et culturel du Bénin, de l'Afrique et du Monde ;
- la participation au développement de la recherche scientifique fondamentale et appliquée ;
- la contribution à donner l'impulsion nécessaire à l'économie nationale.

Pour atteindre ces objectifs, l'Université d'Abomey-Calavi est chargée :

- d'élaborer des stratégies de mise en œuvre de la politique académique en adéquation avec les besoins du monde de travail, du secteur de l'éducation et de la recherche ;
- d'assurer le lien entre la théorie et la pratique ;
- d'assurer le lien de l'enseignement et de la recherche au travail productif ;
- d'assurer la formation initiale et continue dans les domaines scientifique, professionnel, social et culturel ;
- de réaliser des études générales et spécifiques pour éclairer les mesures de politiques, économiques et sociales dans le secteur

académique ;

- d'organiser l'appui aux entreprises en création, initiées par les produits de l'université.

Toute la mémoire institutionnelle générée par l'accomplissement de ces missions est normalement conservée par une structure responsable des archives.

La structure responsable des archives à l'UAC est le service d'archives du Rectorat qui reçoit par transfert les archives des autres services et Entités de Formation et de Recherche (EFR). Ainsi, chaque entité dispose soit de son service d'archives soit de sa bibliothèque.

## **Section 2 : De l'état des lieux aux séquences de résolution de la problématique**

Il s'agit de restituer les observations de stage relatives à la gestion et à la mission de coopération de la DIP en archivistique (Paragraphe 1) et les observations faites sur les activités de l'UAC et sa relation avec la DIP (Paragraphe 2) afin d'en dégager la problématique.

### **Paragraphe 1 : Etat des lieux sur la gestion et la mission de coopération de la DIP en archivistique**

Dans un premier temps, nous rendrons compte des observations sur la gestion des archives à la DIP (I) ensuite, nous parlerons des observations sur la mission de coopération de la DIP en matière d'archives (II).

#### **I- Observations de stage relatives à la gestion des archives à la DIP**

Ces observations portent sur la gestion physique et intellectuelle des documents d'archives à la DIP (A) et sur leur conservation (B).

## A- Gestion physique et intellectuelle des documents d'archives à la DIP

Nos observations sous cet angle de gestion sus indiquée se rapportent à la chaîne documentaire à savoir la collecte, le traitement, et la diffusion.

La collecte dans le contexte des actions de la DIP au MESRS désigne la récupération des documents d'archives produits ou reçus par les structures centrales et décentralisées dans le cadre de leurs activités, par le biais du transfert<sup>3</sup>, pour une centralisation du fonds d'archives du MESRS.

Mais, malheureusement les moyens (ressources humaine, matérielle, financière) manquent pour l'atteinte de cet objectif. L'effectivité de la collecte à la DIP concerne les journaux et quelques transferts des archives du Secrétariat Général du Ministère.

Une fois la collecte faite, il faut passer au traitement des archives.

Le traitement des archives regroupe deux (02) volets tels que le traitement physique et celui intellectuel.

Le traitement physique prend en compte des éléments physico-techniques qui consistent en le dépoussiérage des archives dès leur acquisition ; l'enlèvement des agrafes rouillés sur les documents d'archives ; à la séparation des bons grains de l'ivraie<sup>4</sup> et au dégrossissement (suppression des doublons). A la fin de ces tâches, le spécialiste peut poursuivre avec la phase du traitement intellectuel.

Le traitement intellectuel consiste à identifier la nature diplomatique des documents d'archives<sup>5</sup>, analyser leur contenu, mettre les dates extrêmes et les classer tout en respectant le principe du respect des fonds. Ce principe vise à éviter la dispersion des documents et leur assemblage injustifié, car, le document d'archives à la différence de l'objet de collection n'a de raison d'être que dans la mesure où il appartient à un ensemble donné. Le respect de ce principe garantit la valeur de témoignage du document et le conserve comme

---

<sup>3</sup> Opération de versement des archives entre services d'une même institution

<sup>4</sup> Jargon des archives : Expression signifiant garder les documents bons et écartier les mauvais.

<sup>5</sup> Type de document : lettre ou communication ou compte rendu...

source première de l'information.

Pour le classement des archives, le spécialiste a besoin de certains outils très importants réalisés à base de consensus entre les différents acteurs de leur chaîne de production (les autorités, les services producteurs d'archives et les spécialistes). Par rapport à ces outils, la collecte de données, leur dépouillement et leur compilation selon les spécificités du MESRS sont faits et n'attendent que la validation. Ces outils sont le tableau de gestion et le cadre de classement.

Le tableau de gestion est le tableau de bord de gestion des différents types de documents recensés dans le fonctionnement de l'administration. Il définit par type de document la durée de conservation dans les bureaux, au dépôt de pré-archivage, la durée d'utilité administrative et le sort final à lui réserver à la fin de son délai de vie au pré-archivage. A cette étape, il est voué soit à la conservation définitive soit au tri ou à la destruction.

Le cadre de classement quant à lui est le plan général de classement des documents d'archives qui les regroupe en série, sous-série.

**Ces outils très importants pour l'organisation des archives jusqu'à la fin de notre stage n'étaient pas encore validés (faiblesse).**

Passé l'étape de traitement et si l'informatique était réellement utilisée comme moyen de développement des archives, la diffusion ou la communication de l'information se trouve plus aisée.

La diffusion est la phase où la communication de l'information est possible soit par voie manuelle soit par voie électronique. Selon que l'information se trouve à la direction des archives nationales, sa diffusion respecte des délais de communicabilité. Mais, au niveau d'un service de pré-archivage, elle est communiquée pour les besoins de fonctionnement de l'administration tant qu'elle est disponible. De façon générale, nous retenons que **la diffusion n'est pas effective à la DIP (faiblesse).**

Néanmoins, la DIP à sa création a hérité d'un fonds qu'elle a conservé.

## B- La conservation des documents d'archives à la DIP

Pour étudier les conditions de conservation des documents d'archives à la DIP, nous verrons l'existence d'un dépôt de pré-archivage et son aménagement. Le dépôt de pré-archivage est un local où l'on conserve les archives en attendant leur sort final de tri, de conservation définitive ou de destruction. Sa construction respecte des normes où il doit être :

- élevé ;
- éloigné des vergers ;
- avoir une zone de sécurité tout autour ;
- aéré ;
- climatisé.

A la DIP, nous constatons l'existence du dépôt de pré-archivage respectant plus ou moins les normes de construction de bâtiment devant abriter les archives ; **par contre l'espace à l'intérieur n'est pas suffisant pour accueillir tous les transferts de documents d'archives des autres services (faiblesse)**. Le dépôt existant n'est pas aménagé de sorte à répondre aux attentes de la conservation (faiblesse).

Normalement un dépôt de pré-archivage doit être équipé de rayonnage de rangement, de fournitures de travail, d'un extincteur, de portes anti-feu. **A la DIP, aucun aménagement adéquat n'a été fait et jusqu'à la fin de notre stage, les documents d'archives étaient conservés dans de mauvaises conditions de conservation (faiblesse)**.

A présent, voyons les observations concernant la mission de coopération de la DIP.

## II- Observations de stage relatives à la mission de coopération de la DIP en matière archivistique

Après avoir examiné la politique de coopération entre services producteurs (A), nous verrons la réalité de la coopération entre les mêmes services (B).

## A- La politique de coopération entre services producteurs d'archives

Il est question ici, de voir si la DIP a effectivement une mission de coopération, de déterminer selon cette mission quels pourront être les principes de base de la coopération et d'identifier quelques domaines spécifiques de la chaîne archivistique pouvant nécessiter une coopération.

A travers l'attribution principale de la DIP définie dans l'arrêté 2013 N° 650/MECESRS/DC/SGM/CTJ/DIP/SA du 15 novembre 2013, article 1<sup>er</sup> alinéa 02 qui est d'assurer, en relation avec toutes les structures du Ministère, la conception, la mise en œuvre, la coordination et le suivi- évaluation d'actions intégrées, la mise en commun des efforts transparaît comme nécessité pour atteindre les objectifs de sécurisation, d'authentification, d'accessibilité de l'information ; de sauvegarde des documents administratifs et autres productions intellectuelles. Il est donc clair que **la DIP a une mission de coopération (force)**.

La lecture de cette mission nous permet de déterminer quelques principes de bases pour nourrir le plan de coopération de la DIP.

En tant que structure centrale et responsable de l'ensemble des archives du MESRS, la DIP a droit de regard sur le fonctionnement des services producteurs d'archives aux niveaux central et décentralisé. Pour asseoir sa politique et son plan de coopération, la DIP se baserait sur les principes suivants : (i) la sensibilisation, (ii) les échanges de bonnes pratiques archivistiques et (iii) le contrôle. Retenons que **la DIP n'a pas un plan de coopération (faiblesse)**. Mais en guise de document administratif inspirant la coopération, il a été relevé l'existence d'une **lettre administrative N°0860/MESRS/DC/SGM/DIP/SPGeS/SA du 09 mars 2016 portant Activités relevant du domaine des archives (force)** qui est adressée à tous les directeurs généraux, centraux et techniques et aux responsables des organismes sous tutelle. Ceux-ci devront systématiquement solliciter l'expertise de la DIP pour les questions de construction de bâtiment d'archives ; l'acquisition de bien meuble, l'organisation physique d'un fonds d'archives, sa numérisation ; la

destruction d'un fonds jugé inutile ; la valorisation. Ce sont là entre autre des aspects de coopération.

La coopération peut se développer à tous les niveaux de la chaîne archivistique. De la collecte, passant par le tri, le traitement, le classement, l'évaluation et la diffusion, ce sont des fonctions archives qui peuvent être étudiées séparément<sup>6</sup>. Et puisque l'information est dynamique, toute structure, même disposant d'un spécialiste peut requérir à un moment donné de son parcours une aide externe. Par exemple, pour l'évaluation, la collaboration entre services producteurs se réalise au moyen d'instruments tels que : les listes comportant les délais de conservation (calendriers de conservation), les visas d'élimination, les procédures du tri et de la sélection. Il s'agit à chaque niveau de vérifier comment le tableau de gestion définissant les délais de conservation est respecté, comment les éliminations sont faites, quelle est la procédure de tri et de sélection adoptée au sein de chaque service producteur ! Pour ce faire, un regard externe serait d'une aide précieuse.

D'un autre côté, la coopération archivistique peut aussi se faire entre un service producteur et des prestataires de services du secteur privé.

Le recours à des prestataires de services du secteur privé, pour tout ou partie de la gestion des archives courantes et intermédiaires, ne peut se faire qu'avec l'accord et sous le contrôle du service d'archives public compétent, seul habilité à juger de la compatibilité des prestations proposées avec la législation et la réglementation sur les archives, notamment en ce qui concerne les durées de conservation et la communicabilité des documents. Outre ces aspects, en l'absence d'un local administratif permettant la conservation sur place des archives intermédiaires, il est possible, sous réserve de l'accord du service public d'archives compétent<sup>7</sup>, de recourir, pour les seules archives intermédiaires destinées à être ultérieurement détruites, à des sociétés privées offrant des prestations de stockage.

Quant au tri et à la diffusion (communication) les archives publiques respectent une norme donnée, tenant compte de l'avis (coopération) de l'autorité de contrôle. En France par exemple, le ministre chargé de la culture (Direction des

---

<sup>6</sup> Chacune des fonctions peut faire objet d'étude.

<sup>7</sup> Archives Départementales ou Nationales.

Archives de France) exerce un contrôle sur l'ensemble des archives publiques, à l'exception des archives relevant du ministère des affaires étrangères et du ministère de la défense. Notons que la République du Bénin est calquée sur le modèle français. Ce contrôle porte également sur la gestion des archives courantes et intermédiaires. A ce titre, la direction des Archives de France élabore, en collaboration avec chacun des départements ministériels, les règles à appliquer en matière de tri et de communication des archives.

Vues toutes ces possibilités et nécessité de coopération entre les services producteurs contemporains, voyons à quoi s'en tient réellement la DIP.

### **B- La réalité de la coopération entre services producteurs d'archives du MESRS**

Au MESRS, la coopération entre services producteurs n'est pas encore très effective. En tant que responsable au niveau sectoriel, la Direction de l'Informatique et du Pré-archivage est la structure centrale du ministère qui exerce un droit de contrôle sur la gestion des archives de tous les autres services producteurs centraux et décentralisés. Car, la DIP est le répondant de la Direction des Archives Nationales (DAN) au niveau sectoriel qui exerce sur elle une autorité de contrôle à l'instar de la Direction des Archives de France qui contrôle l'ensemble des archives publiques à l'exception de quelques-unes sus citées.

Mais, la réalité au MESRS montre que **la DIP elle-même ne dispose pas encore des moyens de sa politique (faiblesse)**. D'où sa mission de coopération mise en relief dans l'article 52 du décret n° 419 du 20 juillet 2016<sup>8</sup> qui dispose que : « elle assure, en relation avec toutes les structures du Ministère, la conception, la mise en œuvre, la coordination et le suivi- évaluation d'actions intégrées » visant l'atteinte de ses objectifs, est biaisée ; alors que le Ministère a sous sa tutelle des organismes tels que les Universités, l'office du BAC, la Direction des Examens et Concours (DEC), les Fonds de Recherche où la gestion de l'information est très sensible et demande l'expertise de l'autorité de contrôle.

---

<sup>8</sup> Décret portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

En terme de manque de moyens pour la mise en œuvre de la coopération, nous identifions en plus des faiblesses précitées, **les ressources financières amenuisées, manque des échanges de bonnes pratiques archivistiques, absence de mutualisation des efforts, personnel non motivé, manque d'uniformisation des outils de travail (faiblesse).**

A présent, nous allons voir l'état des lieux de la structure d'appui à notre étude : l'UAC.

## **Paragraphe 2 : Etat des lieux sur les activités de l'UAC et sa relation avec la DIP**

Nos observations faites ont porté sur deux centres d'intérêt principaux : la gestion des archives à l'UAC (I) et sa relation de coopération avec la DIP (II).

### **I- Observations faites sur les activités de l'UAC relatives à la gestion des archives.**

Ces observations portent sur l'existence de services d'archives dans les EFR (A) et la gestion des archives au Rectorat (B).

#### **A- Service d'archives dans les EFR**

Comme défini plus haut, les EFR sont les entités de formation et de recherche. Ce sont les écoles et facultés, les centres et laboratoires de recherche des universités.

De façon générale, **les entités de l'UAC ne disposent pas de service d'archives (faiblesse)**. Elles préfèrent pour la plus part du temps, installer une bibliothèque dont le responsable s'occupe partiellement de la gestion des archives.

Mais, il y a **quelques EFR qui ont en projet la création des services d'archives dans leur fonctionnement (force)**. Il s'agit de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), la Faculté des Sciences et de la Santé (FSS), l'Ecole Nationale de l'Economie Appliquée et de Management (ENEAM).

L'ENAM par exemple a recruté en 2015 une archiviste et a mis à sa disposition un local servant de salle de traitement des archives. Elle compte par cet acte mettre en place une unité de gestion des archives afin de constituer véritablement son fonds.

La Faculté des Sciences de la Santé (FSS) et l'ENEAM font partie des écoles disposant plutôt de bibliothèques, mais dont les responsables s'occupent partiellement des questions d'archives.

Par contre, le Rectorat dispose formellement d'un service d'archives.

### **B- La gestion des archives au Rectorat de l'UAC**

**Le service des archives du Rectorat existe (force).** Il dépend du Secrétariat Général (SG) et est appelé service de pré-archivage et de la documentation (SPAD). Il est chargé de la reconstitution, de la conservation et de la mise à jour de la mémoire de l'UAC. Ce service a deux divisions à savoir : la division de pré-archivage et la division de la documentation.

Son mode de fonctionnement actuel consiste en la gestion des transferts de documents d'archives du SG. Sur ce fonds, le service accomplit les tâches de tri, traitement et numérisation. Les niveaux de collecte et de diffusion ne sont pas encore effectifs au SPAD. Nous pouvons retenir ici que parmi les fonctions de la chaîne archivistique (collecte, traitement et diffusion) **seul le traitement du fonds transféré est effectif (faiblesse).**

Par ailleurs, le SPAD se donne pour défi l'appui des EFR dans la constitution de leurs archives. Le service a également en projet l'élaboration des outils de gestion des archives de l'UAC. Un tel projet par exemple ne devrait pas se réaliser sans l'implication de la DIP (niveau de coopération). Mais quel est le niveau de la relation entre l'UAC et la DIP ?

## **II- Observations faites sur la relation entre l'UAC et la DIP**

La restitution des observations ici prend en compte la perception que l'UAC a

de la DIP (A) et ses attentes de la DIP (B).

### **A- La perception de la DIP par l'UAC**

Pour les EFR en majeure partie et le Rectorat de l'UAC, une direction de l'Informatique et du Pré-archivage existe au MESRS ; pour d'autres elle n'existe pas. C'est une direction centrale, responsable des questions d'archives au Ministère. Elle était perçue comme le moteur de développement capable d'impulser la visibilité de la fonction archives dans notre sous-secteur. Mais, malheureusement, à plus de trois (03) ans de sa création aucune action d'impact n'est provenue de sa part.

L'UAC fait observer notamment le manque d'initiatives de gestion efficace des archives du MESRS, l'absence de coopération de la DIP avec l'UAC; le manque d'accompagnement et d'assistance ; le manque de politique de développement des archives du MESRS ; la priorisation de l'informatique au détriment des archives ; le manque de collaboration avec les structures décentralisées ; le manque d'initiatives pour instaurer une coopération formelle entre les services d'archives (faiblesse).

Les relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat et la DIP n'existent pratiquement pas (faiblesse), alors que les attentes sont grandes.

### **B- Les attentes des EFR et du Rectorat de l'UAC**

Fondamentalement l'UAC attend de la DIP qu'elle joue son rôle d'organe central de régulation et apporte des solutions pratiques aux problèmes de gestion des archives. L'unanimité est faite autour du moyen de coopération pour résoudre nombre de difficultés dans la fonction archive au MESRS.

Le tableau suivant récapitule les constats dégagés lors de l'état des lieux.

### **Tableau n° 1 : Récapitulatif des forces et faiblesses de la DIP et de l'UAC en archivistique**

---

Force	Faiblesse
<i>Direction de l'Informatique et du Pré-archivage (DIP)</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• formulation claire de la mission de coopération ;</li> <li>• lettre N° 860/MESRS/DC/SGM/DIP/SPGeS/SA du 09 mars 2016 portant Activités relevant du domaine des archives ;</li> <li>• existence d'un dépôt de pré-archivage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• outils de gestion non validés ;</li> <li>• diffusion d'information non effective ;</li> <li>• espace du dépôt de stockage insuffisant ;</li> <li>• dépôt non aménagé de façon adéquate ;</li> <li>• inexistence de plan de coopération entre les services producteurs ;</li> <li>• manque de moyens (humain, financier, matériel) de travail ;</li> <li>• manque d'échange des bonnes pratiques archivistiques ;</li> <li>• absence de mutualisation des efforts ;</li> <li>• personnel non motivé ;</li> <li>• manque d'uniformisation des outils de travail ;</li> <li>• climatiseurs du dépôt en panne technique ;</li> <li>• manque de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne archivistique ;</li> <li>• le manque d'initiatives de gestion efficace des archives du MESRS,</li> <li>• l'absence de coopération de la DIP avec l'UAC;</li> <li>• le manque d'accompagnement et d'assistance ;</li> <li>• absence de politique de développement des archives du MESRS ;</li> <li>• la priorisation de l'informatique au détriment des archives ;</li> <li>• le manque de collaboration avec les</li> </ul>

	<p>structures décentralisées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le manque d'initiatives pour instaurer une coopération formelle entre les services d'archives ;</li> <li>• absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat et la DIP.</li> </ul>
<i>Université d'Abomey-Calavi (UAC)</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• existence de service d'archives au Rectorat ;</li> <li>• existence d'unité de gestion des archives dans certains EFR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• absence de service d'archives dans plusieurs EFR ;</li> <li>• non opérationnalisation des fonctions de la chaîne archivistique ;</li> <li>• absence de relations professionnelles avec la DIP.</li> </ul>

Source : réalisé par nos soins

### **Paragraphe 3 : Bilan des observations de stage et choix de la problématique de l'étude**

L'état des lieux sur les activités de la DIP et de l'UAC nous a permis de faire divers constats qui sont classés en deux catégories : les uns sont des forces pour les structures et les autres constituent par contre des problèmes pour elles.

#### **I- Bilan des observations de stage à la DIP et observations faites à l'UAC**

A cette étape du travail, il est question de faire les inventaires des forces (A) et des faiblesses (B).

##### **A- Inventaire des forces**

Les forces relevées sont au nombre de cinq et se libellent ainsi qu'il suit :

- formulation claire de mission de coopération à la DIP ;

- lettre N°0860/MESRS/DC/SGM/DIP/SPGeS/SA du 09 mars 2016 portant activités relevant du domaine des archives (initiée par la DIP) ;
- existence de dépôt de pré-archivage ;
- existence de service d'archives au Rectorat de l'UAC ;
- existence d'unités de gestion des archives dans certains EFR.

## B- Inventaire des faiblesses

Les faiblesses identifiées sont au nombre de vingt-deux (22) et se présentent comme ci-après :

- outils de gestion non validés (DIP);
- diffusion d'information non effective (DIP) ;
- espace du dépôt de stockage insuffisant (DIP) ;
- dépôt de pré-archivage de la DIP non aménagé de façon adéquate ;
- inexistence de plan de coopération entre services producteurs ;
- manque de moyens (humain, financier et matériel) de travail à la DIP ;
- manque d'échange des bonnes pratiques archivistiques ;
- absence de mutualisation des efforts ;
- personnel non motivé ;
- manque d'uniformisation des outils de gestion ;
- climatiseurs du dépôt de la DIP en panne technique ;
- manque de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne archivistique ;
- absence de services d'archives dans beaucoup d'EFR ;
- non opérationnalisation des fonctions de la chaîne archivistique à l'UAC ;
- le manque d'initiatives de gestion efficace des archives du MESRS ;
- l'absence de coopération de la DIP avec l'UAC;
- le manque d'accompagnement et d'assistance ;
- absence de politique de développement des archives du MESRS ;
- la priorisation de l'informatique au détriment des archives ;
- le manque de collaboration avec les structures décentralisées ;
- le manque d'initiatives pour instaurer une coopération formelle entre les services d'archives

- l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat et la DIP.

Les faiblesses sus identifiées sont relatives à trois centres d'intérêt principaux :

- la gestion des archives du MESRS ;
- la coopération archivistique entre les structures du MESRS ;
- la conservation des archives du MESRS.

Nous les avons regroupés par centre d'intérêt dans le tableau n°2 de la page 27.

**Tableau n°2** : Présentation des problèmes spécifiques regroupés par centre d'intérêt et par problématique

N°	CENTRES D'INTERETS	PROBLEMES SPECIFIQUES	PROBLEMES GENERAUX	PROBLEMATIQUE SOULEVEE
1	La gestion des archives du MESRS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- outils de gestion non validés (DIP);</li> <li>- diffusion d'information non effective (DIP) ;</li> <li>- manque de moyens (humain, financier et matériel) de travail à la DIP ;</li> <li>- personnel non motivé ;</li> <li>- manque d'uniformisation des outils de gestion ;</li> <li>- manque de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne archivistique ;</li> <li>- absence de services d'archives dans beaucoup d'EFR ;</li> <li>- non opérationnalisation des fonctions de la chaîne archivistique à l'UAC.</li> <li>- le manque d'initiatives de gestion efficace des archives du MESRS,</li> <li>- le manque de politique de développement des archives du MESRS ;</li> <li>- la priorisation de l'informatique au détriment des archives ;</li> </ul>	Gestion non efficace des archives du MESRS	Problématique de la gestion efficace des archives du MESRS
2	La coopération archivistique entre les structures du MESRS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inexistence de plan ou politique de coopération entre services producteurs ;</li> <li>- manque d'échange des bonnes pratiques archivistiques ;</li> <li>- absence de mutualisation des efforts.</li> <li>- absence de coopération de la DIP avec l'UAC;</li> <li>- manque d'accompagnement et d'assistance</li> <li>- manque de collaboration avec les structures décentralisées ;</li> <li>- manque d'initiatives pour instaurer une coopération formelle entre les services d'archives ;</li> <li>- absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat et la DIP.</li> </ul>	Coopération archivistique inexistante entre les structures du MESRS	Problématique de la coopération archivistique entre les structures du MESRS : cas de la DIP et de l'UAC.
3	La conservation des archives du MESRS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- espace du dépôt de stockage insuffisant (DIP) ;</li> <li>- dépôt de pré-archivage de la DIP non aménagé de façon adéquate ;</li> <li>- climatiseurs du dépôt de la DIP en panne technique.</li> </ul>	Conservation inadéquate des archives du MESRS	Problématique d'une conservation adéquate des archives du MESRS

**Source** : Résultats des observations de stage

## II- Choix de la problématique de l'étude

La problématique de l'étude est dégagée à partir des problématiques possibles. Il est donc nécessaire de rappeler les problématiques possibles, et d'en choisir une (A) avant de déterminer la vision globale et les séquences de sa résolution (B).

### A- Rappel des problématiques soulevées, choix et spécification de la problématique de l'étude.

#### ➤ Rappel des problématiques possibles

L'examen des différents problèmes identifiés lors de l'état des lieux nous a permis de dégager les trois problématiques suivantes :

- la problématique de la gestion efficace des archives du MESRS ;
- la problématique de la coopération archivistique entre les structures du MESRS : cas de la DIP et de l'UAC ;
- la problématique de la conservation adéquate des archives du MESRS.

#### ➤ Problématique de l'étude

Les trois problématiques dégagées de l'inventaire sont toutes importantes pour l'atteinte des objectifs de la DIP. Cependant, notre étude ne peut porter que sur un seul centre d'intérêt. La seconde problématique a une force intrinsèque capable de déclencher le développement de tout le système de gestion des archives du MESRS vu qu'ordinairement les archives ne reçoivent pas facilement les échos favorables de la part des dirigeants qui semblent quand même reconnaître leur importance. Les problèmes spécifiques qui sous-tendent cette problématique rendent bien compte de la soif des autres services producteurs d'archives tels que l'UAC de voir la DIP porter toutes ses responsabilités.

La problématique de la présente étude est donc intitulée : **la problématique de la coopération archivistique entre les structures du MESRS : cas de la DIP et de l'UAC.**

➤ **Spécification de la problématique choisie**

A partir de tous les problèmes spécifiques répertoriés au niveau du deuxième centre d'intérêt, nous retenons ceux qui sont pertinents.

- Problèmes spécifiques répertoriés
  - inexistence de plan ou politique de coopération entre services producteurs ;
  - manque d'échanges des bonnes pratiques archivistiques ;
  - absence de mutualisation des efforts ;
  - absence de coopération de la DIP avec l'UAC;
  - manque d'accompagnement et d'assistance
  - manque de collaboration avec les structures décentralisées ;
  - manque d'initiatives pour instaurer une coopération formelle entre les services d'archives ;
  - absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat et la DIP.
- Problèmes spécifiques pertinents

Le manque de vision et la mauvaise compréhension de la mission de coopération renvoient à l'absence d'une politique de la coopération archivistique. Aussi retenons-nous l'absence de politique de la coopération archivistique comme le premier problème spécifique (PS n°1).

La non disponibilité de stratégies de collaboration et de contrôle renvoie à l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat et la DIP. Nous retenons alors cette dernière comme le deuxième problème spécifique (PS n°2).

Ainsi des huit (08) problèmes spécifiques répertoriés, deux sont qualifiés comme problèmes spécifiques pertinents.

La résolution des deux (02) problèmes spécifiques pertinents permettra de résoudre le problème général y correspondant à savoir : coopération archivistique inexistante entre les structures du MESRS. L'éradication de ce problème donnera une bonne visibilité à la DIP au sein du Ministère et favorisera les relations professionnelles entre le niveau central et le niveau décentralisé.

Le thème de notre étude est donc libellé comme suit : « *la coopération archivistique entre les structures du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) : cas de la Direction de l'Informatique et du Pré-archivage (DIP) et de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)* ».

Comme signalé plus haut le MESRS détient un fonds d'archives important. Et une bonne coopération en matière d'échanges, d'expériences, de bonnes pratiques et autres favoriserait la gestion cohérente de ces archives. La coopération est un levier de développement que les différentes structures du MESRS ne sauraient occulter dans le management de leurs institutions. Car, la collaboration entre les archives et les services producteurs et même entre services producteurs uniquement serait une nécessité impérieuse des services producteurs contemporains. Les difficultés observées au sein des EFR, du Rectorat et la DIP même pourraient être résorbées en majeure partie par une coopération fructueuse et dynamique.

En apportant des solutions concrètes à l'absence de politique de coopération archivistique et en favorisant les relations professionnelles entre l'UAC et la DIP, l'étude que nous entreprenons ici donnera de la visibilité et un moyen tangible de coopération archivistique.

Au regard de ces analyses, la problématique de la coopération archivistique entre les structures du MESRS : cas de la DIP et de l'UAC telle qu'elle sera abordée est la suivante :

Problème général : Coopération archivistique inexistante entre les structures du MESRS.

Problèmes spécifiques :

- 1- absence de politique de coopération archivistique ;
- 2- absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat et la DIP.

L'appréciation des problèmes spécifiques découlant de la problématique requiert l'adoption d'une démarche faite d'étapes successives aboutissant à l'identification des approches de solutions.

## B- Détermination de la vision globale et des séquences de résolution de la problématique

Le problème général relevé est la coopération archivistique inexistante entre les structures du MESRS. La résolution de ce problème passe par celle des problèmes spécifiques qui y sont liés.

### ➤ Détermination de la vision globale de résolution de la problématique

Pour résoudre le problème spécifique relatif à l'absence d'une politique de coopération archivistique, il est souhaitable d'envisager la mise en œuvre effective des dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération pour être plus apte à concevoir la politique requise. En ce qui concerne l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat et la DIP, il faut identifier des stratégies de collaboration et de contrôle visant une synergie d'actions.

Ces approches de solutions sont résumées dans le tableau de synthèse qui suit :

**Tableau n°3 : Synthèse des approches théoriques par problème spécifique**

N°	PROBLEMES SPECIFIQUES	APPROCHES THEORIQUES
1	Absence d'une politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS	Mise en œuvre effective des dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération archivistique et conception d'une politique de coopération archivistique.
2	Absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP	Identification de stratégies de collaboration et de contrôle visant une synergie d'actions.

Source : Données de l'étude

➤ **Séquences de résolution de la problématique**

La résolution de la problématique de la coopération archivistique entre les structures du MESRS : cas de la DIP et de l'UAC privilégie une démarche décomposée en deux phases.

Première phase : cadre théorique et méthodologique de l'étude

- 1- fixation des objectifs de l'étude par rapport aux problèmes en résolution ;
- 2- identification des causes et formulation des hypothèses liées aux problèmes spécifiques à résoudre ;
- 3- construction du tableau de bord (TBE) ;
- 4- revue de la littérature ;
- 5- approche méthodologique.

Deuxième phase : diagnostic et approche de solutions

- 1- collecte et traitement des données ;
- 2- analyse des données et établissement du diagnostic ;
- 3- approche de solutions ;
- 4- conditions de mise en œuvre des solutions ;
- 5- élaboration du tableau de synthèse de l'étude.

Après la spécification de la problématique et l'identification des séquences de résolutions, il reste à fixer le cadre théorique et méthodologique de l'étude, indiquer les approches de solutions et leurs conditions de mise en œuvre.

**Chapitre II :**

**CHAPITRE 2 : DU CADRE THEORIQUE ET  
METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE AUX  
APPROCHES DE SOLUTIONS**

La détermination des objectifs de recherche et des objectifs de développement suivie de la formulation des hypothèses de travail ainsi que la présentation du tableau de bord, la revue de la littérature et l'analyse des données mobilisées constituent les éléments essentiels du cadre théorique et méthodologique (section 1). L'établissement du diagnostic précis de l'étude permet de proposer les approches de solutions et d'identifier les conditions de la mise en œuvre efficace de celles-ci (section 2).

## **Section 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude**

Il est présenté ici le cadre théorique de l'étude (paragraphe 1) d'une part, et le choix de la méthodologie (paragraphe 2) d'autre part.

### **Paragraphe 1 : Cadre théorique de l'étude**

Il s'agit à présent de fixer les objectifs de l'étude, d'identifier les causes possibles, de formuler les hypothèses liées aux différents problèmes en résolution, à travers la présentation du tableau de bord de l'étude (I) avant de passer à la revue de la littérature (II).

#### **I- Objectifs et hypothèses de l'étude**

Dans la rubrique actuelle, les objectifs visés et les résultats attendus sont indiqués (A), les hypothèses de recherche formulées et le tableau de bord de l'étude présenté (B).

##### **A- Objectifs de l'étude et résultats attendus**

Les objectifs se présentent sous deux formes : objectifs de recherche et objectifs de développement.

➤ **Objectifs de recherche**

L'objectif général de recherche est de déterminer les conditions de coopération archivistique entre les structures du MESRS : cas de la DIP et de l'UAC.

L'atteinte de cet objectif passe par celle des objectifs spécifiques y afférents. Ils sont les suivants :

- définir les conditions d'élaboration d'une politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS ;
- rechercher les conditions d'instauration de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP.

➤ **Objectifs de développement**

L'objectif général de développement est de rendre opérationnelle la coopération archivistique entre les structures du MESRS.

Comme dans le cas des objectifs de recherche, l'atteinte de l'objectif général de développement sera facilitée par celle de ses objectifs spécifiques qui sont :

- exécuter les actions découlant de la politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS ;
- améliorer la collaboration entre les EFR, le Rectorat et la DIP.

➤ **Résultats attendus**

✚ **Résultat lié à l'objectif général de recherche**

Au terme de l'étude, les conditions pour une bonne coopération archivistique entre les structures du MESRS sont déterminées.

✚ **Résultat lié à l'objectif général de développement**

Grâce à l'opérationnalisation de la coopération archivistique, les structures du MESRS sont plus fortes et la DIP a une meilleure visibilité.

### ✚ Résultats liés aux objectifs spécifiques de recherche

Au terme de l'étude,

- les conditions d'élaboration d'une politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS sont définies;
- les conditions d'instauration de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat et la DIP sont recherchées.

### ✚ Résultats liés aux objectifs spécifiques de développement

Après la prise en compte de la solution proposée,

- les actions découlant de la politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS sont exécutées;
- la collaboration entre les EFR, le Rectorat et la DIP est améliorée.

## **B- Formulation des hypothèses et construction du tableau de bord**

La formulation des hypothèses passe par l'identification préalable des causes probables des problèmes spécifiques.

- ❖ Hypothèse liée au problème spécifique n°1 relatif à l'absence d'une politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS

Pour ce problème, deux causes probables sont identifiées :

- manque de ressources humaines qualifiées;
- non-application des dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération archivistique.

Concernant la première cause, le manque de ressources humaines qualifiées, c'est-à-dire un ou des spécialistes des questions d'archives capables de penser et de réaliser un plan d'action de coopération en la matière entre les structures du ministère a pour conséquence l'absence d'une politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS. Mais cette première cause peut être éliminée car les ressources humaines sont disponibles ; même si elles ne l'étaient pas, une consultation externe pourrait aider à élaborer un tel document.

Quant à la non-application des dispositions de l'AOF de la DIP comme cause possible de l'absence d'une politique archivistique entre les structures du MESRS, tant que la coopération archivistique n'est pas perçue comme une priorité ou un levier de développement de tout le système de gestion des archives à travers les partenariats, le lobbying, les échanges, le partage des connaissances et le contrôle, elle ne sera pas déployée. Il faut donc au moins appliquer les dispositions prévues par les textes. Si l'autorité porte la mission de coopération archivistique de la DIP, elle atteindra plus facilement cet objectif d'autant plus que KOLANOVIE affirme que : « la collaboration entre les archives et les services producteurs et même entre services producteurs uniquement est une nécessité impérative des services producteurs contemporains »<sup>9</sup>

Au total, avoir de la vision et chercher à mettre réellement en œuvre les dispositions des textes sont très importants pour l'atteinte d'un tel ou tel objectif. On en déduit que la cause de l'absence d'une politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS réside dans la non-application des dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération. L'hypothèse liée au problème spécifique n°1 est donc formulée de la façon suivante : **la non-application des dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération archivistique explique l'absence d'une politique archivistique entre les structures du MESRS.**

- ❖ Hypothèse liée au problème spécifique n°2 relatif à l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP

Sont énumérées comme causes possibles de ce problème spécifique les points suivants :

- l'ignorance par les structures décentralisées de la relation hiérarchique entre elles et la DIP ;
- la non-élaboration d'une politique de coopération archivistique entre les structures du ministère ;
- la non-application de la politique de coopération archivistique entre les structures du ministère.

---

<sup>9</sup> Josip KOLANOVIE, « la coopération des archives avec les services producteurs »

La première cause énumérée se justifierait n'eût été l'existence du décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des ministères d'un côté et celle de l'arrêté n°2013-650/MECESRS/DC/SGM/CTJ/DIP/SA du 15 novembre 2013 portant attribution, organisation et fonctionnement de la DIP, de l'autre. Ces textes ont fait objet d'ampliation à toutes les structures de l'ordre de l'enseignement supérieur. Aucune des structures centrales et décentralisées n'ignore l'existence de la DIP encore moins sa relation hiérarchique avec les services producteurs d'archives en vue de la bonne organisation de ces dernières. Il faut alors retenir que l'ignorance de la relation hiérarchique entre les structures décentralisées et la DIP comme cause de l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP est écartée.

La non-élaboration d'une politique de coopération archivistique entre les structures du ministère comme cause de ce problème est plausible. En effet, la DIP a pour mission de développer les archives en relation avec les autres structures. Elle doit donc avoir des stratégies de collaboration et de contrôle des actions visant le développement des archives au niveau des autres services. Ces stratégies ou plan d'actions de coopération sont normalement contenues dans un document de politique de coopération archivistique.

Ainsi, l'application ou la mise en œuvre de cette politique va permettre l'opérationnalisation de la coopération et les relations professionnelles s'en trouveront établies. Mais, puisqu'il ne peut y avoir l'application d'une politique sans l'existence de cette politique, alors la non-application de la politique comme cause paraît insignifiante.

Au total, il est important de prendre des mesures avant de les appliquer pour avoir des résultats donnés. Dans notre cas, c'est à travers la politique de coopération archivistique entre les structures du ministère que les véritables relations professionnelles vont s'instaurer. Il faut donc en déduire que la cause de l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP réside dans la non-élaboration de politique de coopération archivistique entre les structures du ministère. Il en résulte l'hypothèse formulée ainsi qu'il suit : **la non-élaboration de politique de coopération archivistique entre les structures du**

ministère est à la base de l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP.

❖ **Construction du tableau de bord de l'étude (TBE)**

L'ensemble des données relatives aux problèmes spécifiques, à leurs causes et aux hypothèses y afférentes sont résumées dans le tableau de bord de l'étude (TBE) figurant à la page suivante.

**Tableau n°4 : Tableau de bord de l'étude (TBE)**

Niveau d'analyse		Problématique	Objectifs de recherche	Causes à la base des problèmes	hypothèses
<b>Général</b>		Problème général	Objectif général	Cause générale	Hypothèse générale
		Coopération archivistique inexistante entre les structures du MESRS.	Déterminer les conditions de coopération archivistique entre les structures du MESRS.	-	-
<b>S P E C I F I Q U E</b>	<b>1</b>	Problème spécifique n°1	Objectif spécifique n°1	Cause spécifique n°1	Hypothèse spécifique n°1
		Absence d'une politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS.	Définir les conditions d'élaboration d'une politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS.	la non-application des dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération archivistique.	la non-application des dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération archivistique explique l'absence d'une politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS.
	<b>2</b>	Problème spécifique n°2	Objectif spécifique n°2	Cause spécifique n°2	Hypothèse spécifique n°2
		Absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP.	Rechercher les conditions d'instauration de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP.	La non-élaboration de politique de coopération archivistique entre les structures du ministère.	La non-élaboration de politique de coopération archivistique entre les structures du ministère est à la base de l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP.

Source : Données de l'étude

A présent, il sera abordé la partie de la revue de littérature.

## II- La revue de littérature

Dans le cadre d'un travail de recherche, la revue de littérature permet de faire le point des connaissances acquises sur les problèmes identifiés. Rappelons que la présente recherche s'inscrit dans une logique de l'opérationnalisation de la coopération archivistique entre les structures du MESRS.

### A- Point des connaissances sur le problème général de l'étude

La thématique liée au problème général stipule la coopération archivistique entre les structures du MESRS. L'objectif visé est de déterminer les conditions de coopération entre les structures du MESRS. Pour ce faire, nous nous intéresserons à la notion de coopération archivistique et à la notion de structure au sein d'une institution.

#### o Notion de coopération archivistique

La coopération archivistique est un partenariat qu'on noue dans le domaine des archives avec des structures qui partagent les mêmes objectifs que soi ; c'est aussi un partenariat avec des prestataires privés capables de fournir quelque service répondant aux besoins exprimés.

**Josip kolanović** a écrit sur la coopération des archives avec les services producteurs des archives et considère par exemple que l'évaluation est un aspect capital de coopération. Les étapes de tri, sélection et de conservation prennent une place importante dans le traitement des archives au quotidien, ainsi que des thèmes de la théorie et de la pratique archivistique en remplacement des fonctions traditionnelles de l'archiviste (classement des archives et élaboration des instruments de recherche).

**Barbara Reed** aussi a estimé qu'un aspect important de coopération en matière d'archives est l'évaluation à travers le tri et la sélection. « Le travail de l'évaluation représente la pierre angulaire de l'ensemble du travail des archives. Sélectionner ce qui va constituer la documentation de notre époque, accessible aux futures générations, est sans doute la tâche la plus importante de l'archiviste. Tout le reste du travail archivistique en découle » dit-elle dans le manuel *Keeping Archives*.

La notion de coopération archivistique est bien réelle et peut se réaliser sur plusieurs aspects du travail de l'archiviste. Au MESRS, ensemble avec les Universités pourquoi ne pas commencer par réfléchir sur la rédaction de la mémoire historique qui va constituer l'héritage de la postérité, en matière de l'enseignement supérieur. Que peut-on conserver pour le futur sur l'enseignement supérieur ? C'est cela l'évaluation même si l'archiviste américain **Gerald Ham** la perçoit comme le « travail le plus exigeant de l'archiviste » qui correspond quand même à la rédaction de la mémoire.

○ Notion de structure au sein d'une institution

**La structure** est la manière dont sont agencées et articulées les différentes composantes d'une organisation. La notion de structure peut se définir comme « l'ensemble des fonctions et des relations, déterminant formellement les missions que chaque unité de l'organisation doit accomplir et les modes de collaboration entre ces unités »

Quelques éléments de base sous-tendent une structure. Ce sont :

- **Organigramme:** C'est une représentation graphique de tous les liens existants entre les différents postes de travail ainsi que la nature des relations qu'ils entretiennent.
- **Liaisons hiérarchiques:** Ce sont des liaisons classiques de chef à subordonné, des liaisons de commandement et d'autorité: Elles sont généralement verticales.
- **Liaisons fonctionnelles:** Ce sont des liaisons d'entraide, de conseil, de recommandations, sans aucune obligation d'exécution du travail. Ce sont des liaisons de spécialistes ayant l'autorité et le pouvoir de décision.
- **Liaisons de conseil:** C'est la relation entre un cadre hiérarchique et un spécialiste, celui-ci n'ayant ni autorité sur le premier, ni pouvoir de décision.
  - L'état-major qui conseille et assiste les responsables dans la préparation de leurs décisions.

Toute institution est organisée selon une structuration donnée. Plusieurs directions mises ensemble forment le corps d'une institution. Le bon

fonctionnement de l'institution dépend du bon fonctionnement de ses différentes structures.

Le MESRS est composé par exemple de plusieurs structures centrales, techniques, organismes sous tutelle. Chacune de ces structures génère des documents d'archives dans le cadre de ses activités. Ce sont des services producteurs des archives. Au niveau de chacun d'eux, il doit y avoir un minimum d'organisation des archives pour faciliter plus tard le transfert des archives vers le service de pré-archivage. Et puisque la DIP est l'organe responsable de toutes les archives du MESRS, elle a droit de regard sur leur fonctionnement interne. D'où l'intervention de l'outil de la coopération.

### **B- Point des connaissances sur les problèmes spécifiques**

Il est question ici de faire le point des connaissances pour chacun des problèmes spécifiques mentionnés ci-dessus.

- Point des connaissances sur l'absence d'une politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS.

Une politique de coopération archivistique sous-entend un document de politique qui règlemente la coopération entre les services producteurs d'archives du MESRS.

En effet, un document de politique est une planification de gestion avec des orientations, des stratégies, une vision claire et des objectifs, doté d'un échéancier.

Même s'il est réalisé en miniature, il aura l'avantage de déterminer des conditions, de fixer des actions claires, des orientations et un délai pour chaque activité de coopération archivistique de la DIP avec n'importe quelle structure du MESRS dans le cas d'espèce il s'agit des EFR, et du Rectorat (UAC). Etant entendu que les objectifs de la coopération technique et scientifique<sup>10</sup> en archivistique poussent à faire une recherche :

- **d'aide et de conseils pratiques** (auprès de partenaires locaux ou nationaux, institutionnels ou associatifs),
- **de ressources documentaires** sur tel ou tel sujet archivistique,

---

<sup>10</sup> PIAF (Portail International Archivistique Francophone), Module 14, section 2 : Partenariats et coopération, notions de base.

- d'expertise pour mettre en œuvre un dossier ou un programme de travail,
  - d'aide à la mise en œuvre de programmes concrets,
  - de renseignements pratiques.
- Point des connaissances sur l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP

Les relations professionnelles sont l'ensemble des liens de travail qui existent entre un groupe d'individus. Selon Anne TREBILCOCK, « l'expression *relations de travail* – ou *relations professionnelles* – désigne le système dans lequel les employeurs, les travailleurs et leurs représentants, ainsi que le gouvernement par voie directe ou indirecte, échangent leurs points de vue et conjuguent leurs efforts pour fixer les règles de base de la conduite des relations de travail. Cette expression désigne aussi un champ de recherche voué à l'étude de ces relations... »<sup>11</sup> L'UAC à travers ses EFR et le Rectorat a plus d'un service d'archives qui doivent travailler en synergie avec la DIP pour un développement harmonieux des archives du MESRS.

## **Paragraphe 2 : Choix de la méthodologie de l'étude**

La méthodologie est articulée autour de deux (02) points : d'un côté la dimension théorique (A), de l'autre côté la dimension empirique (B).

### **I- Dimension théorique de l'étude**

La dimension théorique vise à déterminer les outils de vérification des hypothèses afin de pouvoir détecter les causes réelles se trouvant à la base des problèmes en étude. Il s'agit d'une part des outils théoriques qui permettent de détecter les causes réelles des problèmes en étude, et/ou les seuils de décisions pour le choix des réponses exprimées par les personnes ressources. Au cours de nos recherches, nous n'avons pas pu identifier des théories qui se rapportent spécifiquement à nos problèmes en étude. Par conséquent, nous préciserons les seuils de décision pouvant nous permettre de confirmer ou d'infirmer à un degré donné, les hypothèses

---

<sup>11</sup> Anne Trebilcock in « Encyclopédie de sécurité et de santé au travail », 3<sup>ème</sup> édition française.

préalablement posées.

➤ **Conditions de vérification des hypothèses**

La décision joue un rôle important dans la vérification des hypothèses. Ainsi par définition la décision est un choix technique effectué pour opérer un choix conscient parmi plusieurs alternatives.

✓ **Seuil de décision pour la vérification de l'hypothèse N° 1**

En ce qui concerne le problème spécifique n°1, nous retiendrons comme cause réelle, celle qui obtiendra un poids supérieur ou égal à 50%.

✓ **Seuil de décision pour la vérification de l'hypothèse N° 2**

Pour retenir le problème spécifique n°2, nous choisissons la cause qui aura réuni également un poids en dessus de 50%.

## **II- Dimension empirique de l'étude**

Une approche empirique s'appuie essentiellement sur l'observation et non sur une théorie élaborée. Dans le cas d'espèce, elle nous permet d'indiquer la méthode d'enquête utilisée pour l'identification des causes réelles se trouvant à la base des problèmes spécifiques identifiés. Ainsi cette approche empirique prend en compte :

- les objectifs de la collecte des données ;
- la population-cible et la nature de la collecte des données ;
- l'échantillonnage et la spécification des données à mobiliser ;
- la conception du questionnaire ;
- les techniques de dépouillement et outils de présentation des données.

### **A-Objectifs de la collecte des données**

Ils consistent à recueillir les données relatives aux causes réelles qui fondent les problèmes identifiés, afin de procéder à la vérification des hypothèses de base. L'enquête permet de vérifier :

- si l'absence d'une politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS trouve effectivement sa source dans la non-application des dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération archivistique ;
- si l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP trouve réellement sa source dans la non-élaboration de politique de coopération archivistique entre les structures du ministère.

### **B- Population-cible et collecte des données**

Le cadre institutionnel de l'étude étant le MESRS, nous avons tenu compte du personnel archiviste de la DIP au nombre de trois (03) et le directeur (01) pour la première partie de la population-cible. La deuxième partie de la population-cible est constituée des paires des EFR, du Rectorat (UAC) au nombre de dix (10). La population-cible comprend donc quatorze (14) personnes, toutes choisies parce qu'occupant des postes d'archiviste ou dirigeant la structure de Pré-archivage. Pour vérifier les hypothèses émises, nous avons utilisé la technique de sondage comme procédé de collecte des données. La collecte proprement dite a été réalisée au moyen de questionnaire et entretien oral.

Les questionnaires ont permis de recueillir des informations auprès des agents de l'UAC et de la DIP. L'entretien a été utile avec le directeur de l'Informatique et du Pré-archivage.

#### **➤ Echantillonnage et spécification des données recueillies**

Sur les quatorze (14) questionnaires administrés, dix (10) sont retournés avec réponses. Les données recueillies auprès du directeur (01) sur la base d'entretien oral ont été analysées.

Ainsi, sur quatorze (14) personnes ciblées, onze (11) ont été enquêtées ou interviewées.

**Tableau 5 : Effectif de la population enquêtée**

Structure/personnes enquêtées/ interviewées	Population totale	Nombre de personnes ciblées	Nombre de personnes touchées	Technique d'échantillonnage
Agents de la DIP	04	04	04	Tous
Agents de l'UAC	10	10	06	Aléatoire
Directeur	01	01	01	Tout
<b>Totaux</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	-

Source : données de l'étude

### ➤ Conception du questionnaire

Le questionnaire a été conçu dans la perspective de faire comprendre l'importance de la coopération en matière des archives. Il a également pris en compte les volets des problèmes spécifiques identifiés au cours de l'étude. Ce sont des questions à choix multiples et ouvertes qui ont été formulées afin de pouvoir vérifier les hypothèses émises (en annexe).

### ➤ Technique de dépouillement des données

Le dépouillement des données recueillies est fait de façon manuelle. Les données sont quantitatives et sont présentées sous forme de tableaux.

## **Section 2 : De la vérification des hypothèses aux approches de Solutions**

Dans un premier temps, la présentation des résultats d'enquête et la vérification des hypothèses sont faites (paragraphe 1). Dans un second temps, les approches de solutions sont formulées et les conditions de leur mise en œuvre indiquées (paragraphe 2).

## **Paragraphe 1 : Enquête et vérification des hypothèses**

Les conditions de réalisation de l'enquête, la présentation et l'analyse des données mobilisées (I) ; la vérification des hypothèses et établissement du diagnostic (II) sont les points essentiels de ce paragraphe.

### **I- Conditions de réalisation de l'enquête, la présentation et l'analyse des données**

Il est présenté ici les conditions de réalisation de l'enquête (A), la présentation et l'analyse des données en (B)

#### **A- Conditions de réalisation de l'enquête**

Ici la préparation et la réalisation de l'enquête, ainsi que les difficultés rencontrées sont mises en exergue.

##### **➤ La préparation et la réalisation de l'enquête**

Dans le cadre de la préparation de l'enquête, un questionnaire a été élaboré et adressé à un groupe restreint de la population-cible pour recueillir les avis d'incompréhension et y apporter des corrections. Dans la réalisation proprement dite, le partage du questionnaire a été étendu à l'ensemble des agents ciblés. Nous nous sommes personnellement déplacés pour leur apporter sur les lieux de travail. Les entrevues ont été conduites par nos soins au lieu de travail. L'enquête réalisée en deux (02) semaines n'a pas été sans difficultés.

##### **➤ Difficultés rencontrées au cours de l'enquête**

La principale difficulté rencontrée au cours de l'enquête est d'ordre temporel. En effet, les enquêtés à cause de leur agenda parfois chargé avec les réunions de travail et autres, n'ont pas toujours eu le temps matériel pour nous recevoir en dépit des rendez-vous pris. Même pour la collecte des questionnaires préalablement déposés, ce fût parfois la croix et la bannière. Mais, ces difficultés n'ont aucunement affecté ni la fiabilité des données recueillies ni la qualité de l'étude.

## B- La présentation et l'analyse des données

Les résultats sont présentés par problème spécifique. L'analyse des données prend en compte le dépouillement du questionnaire.

- **Présentation et analyse des résultats de l'enquête par rapport au problème spécifique n°1 : l'absence de politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS.**

L'entretien eu avec quelques autorités du ministère en charge du développement du système de gestion des archives au MESRS et les enquêtes auprès des agents nous a permis d'apprécier les causes réelles de l'absence de politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS.

De l'analyse des données recueillies sur cette préoccupation, il ressort que la cause principale qui fonde l'absence de politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS est la non-application des dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération archivistique. Les résultats d'enquête se présentent dans le tableau suivant :

**Tableau n°6 : Appréciation de la cause de l'absence de politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS**

Items	Enquête	Effectif	Pourcentage
	le manque d'application des textes pour instaurer une coopération formelle entre les services d'archives du MESRS	7	76%
	Le manque de priorité donnée aux archives	4	24%
	Total	11	100%

**Source** : Résultats de nos enquêtes

Les informations contenues dans le tableau précédent montrent que :

- 76% des enquêtés reconnaissent le manque d'application des textes pour instaurer une coopération formelle entre les services d'archives du MESRS

est à la base de ce problème;

- 24 % d'entre eux pensent que ce problème est dû au manque de priorité donnée aux archives.

➤ **Présentation et analyse des résultats de l'enquête par rapport au problème spécifique n°2 : l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP**

L'enquête réalisée auprès des populations-cibles nous a permis d'apprécier les causes réelles de l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP.

Les résultats de cette enquête sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau n°7 : Appréciation de la cause de l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP**

Items	Enquête	Effectif	Pourcentage
	Le manque de plan d'actions de coopération avec l'ensemble des services d'archives du MESRS	8	85%
	Le manque d'assistance de la DIP aux autres services d'archives du MESRS	3	15%
	Total	11	100%

**Source** : Résultats de nos enquêtes

Les données contenues dans le tableau précédent mettent en évidence que :

- 85% des enquêtés reconnaissent le manque de plan d'actions de coopération avec l'ensemble des services d'archives du MESRS comme la base de ce problème;
- 15 % de cette population pensent que ce problème est dû au manque d'assistance de la DIP aux autres services d'archives du MESRS.

## II- Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic

Après l'analyse des données recueillies, il est procédé à présent à la vérification des hypothèses (A) en vue d'établir le diagnostic (B).

## A- Vérification des hypothèses

Elle consiste à apprécier le degré de validation des hypothèses à partir des données collectées. Elle est faite par hypothèse.

### ✚ Degré de vérification de l'hypothèse n° 1

A partir du seuil de décision fixé précédemment, il a été prévu de retenir la cause qui aura réuni un poids supérieur à 50% des personnes enquêtées.

En analysant les résultats de nos enquêtes, la cause qui remplit cette condition est la non-application des dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération archivistique. Par conséquent, **l'hypothèse n° 1 de notre étude est entièrement vérifiée.**

### ✚ Degré de vérification de l'hypothèse n° 2

Le seuil de décision précédemment fixé pour la vérification de l'hypothèse n° 2 est la cause qui obtiendrait également un poids de plus de 50% des personnes enquêtées.

En analysant les résultats de nos enquêtes, la cause qui remplit cette condition est la non élaboration d'une politique de coopération archivistique entre les structures du ministère. Par conséquent, **l'hypothèse n° 2 de notre étude est bien vérifiée.**

## B- Etablissement du diagnostic

Le diagnostic a simplement pour base la confirmation des hypothèses. Il est donc question ici de présenter les éléments de diagnostic relatifs aux problèmes spécifiques.

### ✚ Eléments de diagnostic liés au problème spécifique n° 1

La vérification de l'hypothèse n°1 permet de retenir définitivement que l'absence de politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS est due à la non-application des dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération archivistique.

### ✚ Eléments de diagnostic liés au problème spécifique n° 2

Nous avons constaté que l'hypothèse n° 2 est totalement vérifiée à l'instar de la

première. Il s'en déduit que l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP est due à la non élaboration d'une politique de coopération archivistique entre les structures du ministère.

Après l'établissement du diagnostic, il est opportun de définir et de proposer les conditions d'éradication des causes des différents problèmes spécifiques.

## **Paragraphe 2 : Suggestions pour la coopération archivistique entre les structures du MESRS : cas de l'UAC et de la DIP**

A partir des éléments du diagnostic, sont proposées des approches de solutions (I) et sont précisées les conditions de leur mise en œuvre pour l'opérationnalisation de la coopération archivistique entre les structures du MESRS (II).

### **I- Approches de solutions**

Apporter une solution à un problème c'est suggérer les conditions objectives d'éradication des causes réelles se trouvant à la base de ce problème en ne perdant pas de vue les objectifs retenus.

#### **A- Proposition de solutions au problème spécifique n° 1 relatif à l'absence de politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS**

Avant toute proposition, il faut rappeler que la non-application des dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération archivistique est la principale cause de l'absence de politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS.

Il s'impose alors de définir les conditions d'élaboration de cette politique en faisant :

- faire prendre conscience à l'autorité de l'importance d'une telle coopération capable de booster le développement de tout le système de

gestion des archives ;

- appliquer les dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération archivistique ;
- réunir tous les acteurs de la chaîne archivistique et les sensibiliser sur les prérogatives de la DIP ;
- formaliser les thèmes de la sensibilisation par des actes réglementaires ;
- définir un plan d'intervention de la DIP et les axes de coopération avec chaque structure du MESRS.

### **B- Proposition de solutions au problème spécifique n° 2 relatif à l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP**

Il ressort du diagnostic établi que la non-élaboration de la politique de coopération archivistique entre les structures du Ministère est à la base de l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP.

Alors, pour éradiquer ce problème, il faut récupérer et mettre en exécution le plan d'intervention issu du règlement du premier problème spécifique. Ceci permettra à la DIP d'être plus en étroite collaboration avec les structures sur lesquelles elle a droit de regard en matière de gestion des archives, alors de véritables relations professionnelles vont s'instaurer entre les divers acteurs.

## **II- Les conditions de mise en œuvre des approches de solutions**

A ce niveau, les conditions de mise en œuvre des approches de solutions sont formulées sous forme de recommandations à l'endroit des acteurs directement concernés par la problématique de notre étude.

### **A- Recommandations à l'endroit de la DIP**

La Direction de l'Informatique et du Pré-archivage (DIP) gagnerait à s'intéresser aux propositions faites dans le présent mémoire. Sa visibilité en dépend et par ricochet l'essor des archives de tout le MESRS.

La DIP devra :

- éviter de tomber dans le piège de priorisation d'une discipline au détriment de l'autre vu le double sens des charges dans cette direction ;
- doter le service de Pré-archivage des outils de gestion des archives, nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ;
- prendre diligemment possession de la mission de coopération archivistique pour commencer par répondre aux attentes des autres structures, notamment l'UAC.

### **B- Recommandations à l'endroit de l'UAC**

Il est important de savoir que les EFR, le Rectorat, la DIP et même toutes les autres structures du MESRS travaillent pour l'unique but du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Toutes les autres structures du MESRS à travers l'UAC ne doivent pas craindre l'intervention de la DIP dans leurs activités. Au contraire, souhaiter cette intervention est une recommandation forte pour qu'ensemble nous puissions faire des archives une arme de développement du MESRS.

Tous les éléments constitutifs de notre étude sont présentés dans le tableau de synthèse de l'étude (TSE).

- **Tableau de synthèse de l'étude (TSE)**

C'est un tableau récapitulatif de toutes les réflexions menées depuis la problématique jusqu'aux approches de solutions. Il figure à la page 55.

**Tableau n° 8 : Tableau de synthèse de l'étude (TSE)**

NIVEAU D'ANALYSE		PROBLEMATIQUE	OBJECTIFS	HYPOTHESES	CAUSES REELLES	ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	SOLUTIONS
NIVEAU GENERAL		<p><b>Problème général</b></p> <p>Coopération archivistique inexistante entre les structures du MESRS</p>	<p><b>Objectif général</b></p> <p>Déterminer les conditions de coopération archivistique entre les structures du MESRS : cas de l'UAC et de la DIP</p>	-	-	-	-
NIVEAU SPECIFIQUE	1	<p><b>Problème spécifique n° 1</b></p> <p>Absence d'une politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS</p>	<p><b>Objectif spécifique n° 1</b></p> <p>Définir les conditions d'élaboration d'une politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS</p>	<p><b>Hypothèse spécifique n° 1</b></p> <p>la non-application des dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération archivistique expliquerait l'absence de politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS</p>	<p><b>Cause réelle du PS n° 1</b></p> <p>la non-application des dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération archivistique</p>	<p><b>Eléments de diagnostic 1</b></p> <p>la non-application des dispositions de l'AOF de la DIP sur sa mission de coopération archivistique explique l'absence de politique de coopération archivistique entre les structures du MESRS</p>	<p><b>Approche de solutions au PS n° 1</b></p> <p>-faire prendre conscience à l'autorité de l'importance d'une telle coopération ;</p> <p>-appliquer les dispositions prévues dans l'AOF de la DIP en rapport avec sa mission de coopération archivistique ;</p> <p>-définir un plan d'intervention de la DIP et les axes de coopération au niveau de chaque structure du MESRS</p>
	2	<p><b>Problème spécifique n° 2</b></p> <p>Absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP</p>	<p><b>Objectif spécifique n° 2</b></p> <p>Rechercher les conditions d'instauration de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP</p>	<p><b>Hypothèse spécifique n° 2</b></p> <p>La non-élaboration de la politique de coopération archivistique entre les structures du Ministère serait à la base de l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP</p>	<p><b>Cause réelle du PSn° 2</b></p> <p>La non-élaboration de la politique de coopération archivistique entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP</p>	<p><b>Eléments de diagnostic 2</b></p> <p>La non-élaboration de la politique de coopération archivistique entre les structures du Ministère est à la base de l'absence de relations professionnelles entre les EFR, le Rectorat (UAC) et la DIP</p>	<p><b>Approche de solutions au PS n° 2</b></p> <p>Récupérer et mettre en exécution le plan d'intervention et les axes de coopération au niveau de chaque structure du MESRS</p>



***CONCLUSION GENERALE***

La réalisation de cette étude a permis d'identifier des problèmes liés à la coopération archivistique entre les structures du MESRS. Le problème général qui a retenu notre attention est celui d'une coopération archivistique inexistante entre les structures du MESRS. Le champ d'analyse retenu pour conduire cette étude est le cas de l'UAC et de la DIP. C'est ce qui justifie l'objectif principal de cette étude qui est de déterminer les conditions de coopération archivistique entre les structures du MESRS : cas de la DIP et de l'UAC.

Les enquêtes faites sur le terrain ont permis de déceler les causes de ce problème et d'y apporter quelques approches de solutions. La mise en œuvre de ces solutions nécessite que du côté de la DIP qu'entre autres conditions :

- l'autorité évite de tomber dans le piège de priorisation d'une discipline au détriment de l'autre vu le double sens des charges de cette direction ;
- l'autorité prenne diligemment conscience de la mission de coopération archivistique de la DIP afin de commencer par répondre aux attentes des autres structures du MESRS et ;

que de la part de l'UAC, l'on ne craigne pas mais plutôt souhaiter l'intervention de la DIP dans les activités pour qu'ensemble l'on puisse faire des archives une arme de développement du MESRS.

En effet, il est à noter qu'ordinairement, les archives ont les échos faibles auprès des autorités. Mais, si les responsables directement concernées par les questions archivistiques unissent leurs efforts, ils feront des exploits.

Certainement que d'autres études viendront parfaire ce travail sous les angles que nous n'avons pas pu aborder.



## **BIBLIOGRAPHIE**

- Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration Générale de la Culture, Service Général du Patrimoine Culturel et des Arts Plastiques, 2011, Lexique Terminologie Archivistique ;
- Grand dictionnaire encyclopédique Larousse. 1982, tome 3 ;
- KOLANOVIE J., la coopération des archives avec les services producteurs ;
- MAHUNON H. 2003, La coopération internationale dans le domaine des archives : cas du Bénin et de la France, Mémoire de fin de formation du cycle I de l'ENAM, p.14 ;
- CHABIN M. 2010, Nouveau glossaire de l'archivage ;
- PIAF (Portail International Archivistique Francophone), Module 14, section2 : Partenariats et Coopération, Notion de base ;
- REED B. in Manuel Keeping Archives, 1993, (éd. Judith ELLIS), second edition, THORPE D.W. ;
- SOSSOU H. 2001, Module, Traitement des archives, niveau 1 ;
- TREBILCOCK A. in Encyclopédie de sécurité et de santé au travail, 3ème éd. Française.

### Textes, Arrêté, Décrets :

- Arrêté n° 2013-650/MRCECESRS/DC/SGM/CTJ/DIP/SA du 15 novembre 2013 portant création de la DIP ;
- Décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant structure type des ministères ;
- Décret n° 2016-419 du 20 juillet 2016 portant AOF du MESRS.



Liste des annexes

- Le questionnaire d'enquête ;
- La lettre n° 0860/MESRS/DC/SGM/DPP/SPGeS/SA.

## QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de fin de formation en Master 2, Sciences et Technique de l'Information Documentaire, Option : Archivistique à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, sur le thème : *Coopération archivistique entre les services du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) , cas de la Direction de l'Information et du Pré archivage (DIP) et de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)*, je viens vous soumettre mon questionnaire de recherche.

Nom (Facultatif) :

Prénoms (Facultatif):

Structure :

1. Quels sont les problèmes qui sont les vôtres dans le cadre de l'exécution de votre travail d'archiviste au quotidien ?

.....  
.....  
.....

2. Arrivez-vous à trouver toutes les solutions à vos diverses préoccupations dans chaque domaine sans l'apport d'un spécialiste relevant d'une autre structure ?

Oui  Non

Si non, à qui faites-vous recours en cas de difficultés professionnelles outre votre supérieur hiérarchique ?

Un cabinet  recherches sur l'internet

Echanges professionnels  consultation d'ouvrages

3. Pensez-vous que certaines difficultés peuvent être résorbées par le biais de la coopération archivistique ?

Oui  Non

4. Dans quels domaines spécifiques de la chaîne archivistique souhaiteriez-vous bénéficier d'une assistance par le biais de la coopération?

Collecte

Tri

Traitement

Numérisation

Versement

Evaluation

Diffusion

Autres (Spécifiez).....

.....  
.....

5. Quels sont les partenaires qui pourraient vous accompagner dans la résolution des problèmes identifiés ?

.....  
.....  
.....

6. Quelles relations professionnelles entreteniez-vous avec la Direction de l'Informatique et du Pré archivages du MESRS ?

.....  
.....  
.....

7. Pensez-vous que la DIP pourrait contribuer à résoudre certains de vos problèmes par le biais de la coopération professionnelle en matière archivistique ?

Oui

Non

8. Quels sont les dysfonctionnements observés dans le fonctionnement de la DIP ?

.....  
.....  
.....

84745

9. Quelles sont vos suggestions pour développer la coopération entre la DIP et l'UAC ?

.....

.....

.....

*Merci pour votre collaboration*



REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité - Justice - Travail  
\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CABINET DU VICE PREMIER MINISTRE

*Neg. de 25/4/2016  
517h57*

UNIVERSITE D'ABOMEY - CALAHI  
RECTORAT  
ARCHIVE N° 2706 28/4/16

Cotonou, 09 mars 2016

LE VICE PREMIER MINISTRE CHARGÉ DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

AUX

DIRECTEURS GENERAUX, CENTRAUX ET  
TECHNIQUES, ET

DIRECTEURS DES ORGANISMES SOUS TUTELLE

N° 017/MESRS/DC/SGM//DIP/SPGES/SA

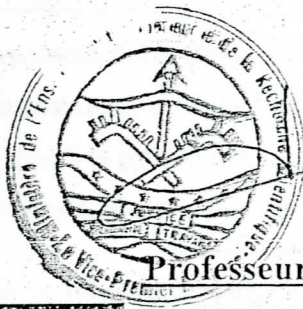
**OBJET :** Activités relevant du domaine des archives.

Dans le but de mettre en place une politique commune de gestion des Archives au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), il est demandé à tous les directeurs généraux, centraux, techniques et aux organismes sous tutelle, de soumettre impérativement à la Direction de l'Informatique et du Pré-archivage (DIP), toutes initiatives spécifiques relevant du domaine des Archives même si chaque structure dispose en son sein des spécialistes des questions d'Archives.

En effet, la DIP est la structure responsable de toutes les questions de développement et de prise en charge des archives et en tant que telle, dotée d'une expertise requise en **amont, pendant et en aval** de toute activité archivistique. Ainsi, l'avis technique de la DIP à travers ses structures compétentes doit être sollicité pour :

- la construction des bâtiments devant abriter les archives ;
- l'acquisition de biens meublant pour le rangement des archives ;
- l'organisation physique d'un fonds d'archives ;
- la numérisation d'un fonds d'archives ;
- la destruction d'un fonds jugé inutile ;
- la valorisation des fonds digne de conservation,...

Je vous saurais gré des dispositions utiles que vous ferez prendre par vos services compétents à cet effet.



*[Handwritten signature]*

Professeur Francois Adébayo ABIOLA



# TABLE DES MATIERES

<i>Identification du jury</i> .....	<i>i</i>
<i>Déclaration du mémorant</i> .....	<i>ii</i>
<i>Dédicace</i> .....	<i>iv</i>
<i>Remerciements</i> .....	<i>v</i>
<i>Liste des sigles</i> .....	<i>vi</i>
<i>Liste des tableaux</i> .....	<i>viii</i>
<i>Résumé</i> .....	<i>ix</i>
<i>Sommaire</i> .....	<i>xi</i>
INTRODUCTION GENERALE.....	2
Chapitre I : .....	
Section 1 : Cadre institutionnel de l'étude : MESRS .....	5
Paragraphe 1 : Présentation du MESRS .....	5
I- Mission et attributions du MESRS .....	5
A- Missions .....	5
B- Attributions.....	5
II- Organisation structurelle du MESRS et son fonctionnement .....	6
A- Organisation structurelle du MESRS .....	7
B- Le fonctionnement du MESRS .....	7
Paragraphe 2 : La présentation du cadre physique du stage et du cadre d'appui (UAC).....	8
I- Présentation de la DIP .....	9
A- Historique de la DIP .....	9
B- Missions et attributions de la DIP .....	9
II-Présentation de l'UAC .....	10
A- Historique de l'UAC .....	10
B- Mission de l'UAC .....	12
Section 2 : De l'état des lieux aux séquences de résolution de la problématique .....	13
Paragraphe 1 : Etat des lieux sur la gestion et la mission de coopération de la DIP .....	13
I- Observations de stage relatives à la gestion des archives à la DIP .....	13
A- Gestion physique et intellectuelle des documents d'archives à la DIP .....	14

B-	La conservation des documents d'archives à la DIP .....	16
II-	Observations de stage relatives à la mission de coopération de la DIP .....	16
A-	La politique de coopération entre services producteurs d'archives .....	17
B-	La réalité de la coopération entre services producteurs d'archives du MESRS..	19
	Paragraphe 2 : Etat des lieux sur les activités de l'UAC et sa relation avec la DIP .....	20
I-	Observations faites sur les activités de l'UAC relatives à la gestion des archives....	20
A-	Service d'archives dans les EFR.....	20
B-	La gestion des archives au Rectorat de l'UAC.....	21
II-	Observations faites sur la relation entre l'UAC et la DIP .....	22
A-	La perception de la DIP par l'UAC.....	22
B-	Les attentes des EFR et du Rectorat de l'UAC .....	22
	Paragraphe 3 : Bilan des observations de stage et choix de la problématique de l'étude ..	24
I-	Bilan des observations de stage à la DIP et observations faites à l'UAC.....	24
A-	Inventaire des forces.....	25
B-	Inventaire des faiblesses.....	25
II-	Choix de la problématique de l'étude .....	28
A-	Rappel des problématiques, choix et spécification de problématique d'étude.	28
B-	Détermination de la vision globale et des séquences de résolution .....	31
	Chapitre II : .....	
	Section 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude.....	34
	Paragraphe 1 : Cadre théorique de l'étude .....	34
I-	Objectifs et hypothèses de l'étude .....	34
A-	Objectifs de l'étude et résultats attendus .....	34
B-	Formulation des hypothèses et construction du tableau de bord .....	36
II-	La revue de littérature .....	41
A-	Point des connaissances sur le problème général de l'étude.....	41
B-	Point des connaissances sur les problèmes spécifiques.....	43
	Paragraphe 2 : Choix de la méthodologie de l'étude .....	44
I-	Dimension théorique de l'étude.....	44
II-	Dimension empirique de l'étude.....	45
A-	Objectifs de la collecte des données .....	45
B-	Population-cible et collecte des données.....	46
	Section 2 : De la vérification des hypothèses aux approches de Solutions.....	47
	Paragraphe 1 : Enquête et vérification des hypothèses.....	48
I-	Conditions de réalisation de l'enquête, la présentation et l'analyse des données..	48

A-	Conditions de réalisation de l'enquête.....	48
B-	La présentation et l'analyse des données.....	49
II-	Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic .....	50
A-	Vérification des hypothèses.....	51
B-	Etablissement du diagnostic .....	51
	Paragraphe 2 : Suggestions pour la coopération entre l'UAC et la DIP .....	52
I-	Approches de solutions .....	52
A-	Proposition de solutions au problème spécifique n°1 .....	52
B-	Proposition de solutions au problème spécifique n°2.....	53
II	-Les conditions de mise en œuvre des approches de solutions .....	53
A-	Recommandations à l'endroit de la DIP .....	53
B-	Recommandations à l'endroit de l'UAC.....	54
	CONCLUSION GENERALE.....	57
	Bibliographie.....	58
	Annexes .....	59

